

Note d'information

À l'attention des membres du Club de Bridge de Landivisiau

La saison 2021-2022 qui s'achève porte le signe du renouveau dont la Fête du Club qui s'est déroulée le samedi 14 mai 2022 est un révélateur que l'on peut espérer durable.

Bien sûr il a fallu être prudent tout au long de la saison et les adhérents ont accepté les contraintes imposées par les évolutions de la situation sanitaire. Nous ne pouvons que saluer leur sens des responsabilités.

Les activités et les tournois se déroulent, en apparence, « comme avant ». Sachons rester vigilant.

Les compétitions ont repris et des adhérents du Club y ont participé. L'école de Bridge a retrouvé une formation « en présentiel ».

L'Assemblée Générale qui se déroulera le 1er juillet 2022 verra le renouvellement d'un tiers des membres du Conseil d'Administration, un appel à candidature est fait pour 2 nouveaux membres du Conseil d'Administration et le remplacement de 4 membres de la Commission des Litiges.

En application des statuts approuvés le 06 juillet 2007 tout membre ayant pris sa licence au Club peut se porter candidat à ces postes qui ne sont pas cumulables.

Les candidatures doivent être remises au plus tard le mercredi 29 juin 2022 au Président ou à la Secrétaire en utilisant les documents joints à la convocation.

Pour un bon déroulement de l'Assemblée Générale la participation des membres aux différents votes prévus par les statuts est requise.

En cas d'empêchement ne permettant pas d'être présent chaque membre peut désigner un mandataire en utilisant l'imprimé joint au dossier de convocation.

Je vous invite à utiliser cette possibilité.

Merci à chacun de participer à la préparation, au rangement de la salle et de respecter les règles de courtoisie du Guide de l'Éthique et des Convenances édité par la Fédération Française de Bridge.

François TANGUY